

Épître aux Romains - Chapitre 2

La fin du 1^{er} chapitre nous dépeint donc l'homme comme ayant de nombreux péchés parmi lesquels des péchés d'impureté, d'immoralité, d'irreligiosité mais le plus grave dans tout cela était surtout qu'ils n'en rougissaient pas.

Tous les païens étaient-ils donc tombés aussi bas que l'indique la fin du premier chapitre ? Non, car certains, parmi eux, se détournaient avec indignation des infamies qui se pratiquaient en général. Des philosophes, des moralistes et d'autres encore condamnaient ces pratiques. Mais ils ressemblaient davantage à des docteurs de la loi et des pharisiens au temps de Jésus. Ils s'estimaient beaucoup plus justes que la foule ignorante qu'ils méprisaient (Jean 7:48, 49) et ils déposaient sur les épaules des hommes des fardeaux pesants et difficiles à porter (Matt. 23:4). Ils avaient la prétention de voir, alors qu'ils étaient aveugles ; ils étaient doublement coupables — leur péché demeurait (Jean 9:40, 41).

En d'autres mots, ils jugeaient les autres à cause de leurs actions mais en secret ils commettaient les mêmes choses, augmentant ainsi leur responsabilité. « Toi donc, qui que tu sois, qui condamnes ces comportements, tu n'as donc aucune excuse, car en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui les juges, tu te conduis comme eux. » (v. 1). Une telle attitude peut valoir l'estime de la part des hommes, mais Dieu ne se laissera jamais tromper par une apparence de piété c'est ce qu'affirme le verset 2 « ... le jugement de Dieu est selon la vérité ... ». Dieu sonde les cœurs et les reins : le manque de sincérité et l'hypocrisie sont une abomination devant Lui. Et le verset 3 ajoute qu'il est insensé de pouvoir échappé au jugement de Dieu en jugeant les autres tout agissant de la même manière. En montrant par son « jugement » qu'il connaît et accepte le jugement de Dieu sur le mal, et en le commettant lui-même, il se rend doublement coupable.

L'apôtre profite de cette occasion pour mettre en lumière un principe divin important. Dieu, s'étant révélé à l'homme de diverses manières, juge tout homme et agit envers lui selon son attitude à l'égard de ces révélations. C'est pourquoi l'apôtre ne parle plus exclusivement des païens, mais des hommes en général, « Juifs ou Grecs » (v. 9, 10), et nous pouvons même ajouter aujourd'hui « chrétiens ». Nous sommes tous inexcusables. Les verset 5 et 6 nous disent qu'au jour de la colère Dieu rendra à chacun selon ses œuvres et au verset 11 l'apôtre nous affirme qu'il n'y aura d'acception de personnes (Semeur traduit cela Romains 2:11 car Dieu ne fait pas de favoritisme).

Dans l'accomplissement de ses desseins particuliers, Dieu s'est choisi, il est vrai, parmi les habitants de la terre, un peuple auquel il a donné sa loi et ses ordonnances

(Israël) ; mais, en réalité, il n'y a pas de différence entre les hommes. Ils ont tous la même nature, ils sont tous des pécheurs impurs et coupables devant Dieu et ils ont tous besoin de repentance. Certes, la mesure de leurs lumières et de leur connaissance est différente, et Dieu, dans sa justice, en tient compte. Mais ils seront tous manifestés un jour devant lui, « qui rendra à chacun selon ses œuvres » (v. 6).

Aujourd'hui règne encore le temps de la grâce et Dieu, dans sa bonté, pousse les hommes à la repentance (v. 4). Qu'est-ce que la repentance ? Ce n'est pas seulement, comme on le pense généralement, reconnaître que nous sommes pécheur et demander pardon pour cela, bien que cela y soit inclus, mais c'est le changement complet de l'être intérieur, le jugement de notre personne vu à la lumière de Dieu. La repentance est donc une œuvre **progressive**, opérée par l'Esprit de Dieu dans l'âme. Ce travail conduit un homme, réveillé dans sa conscience, à s'examiner et à se juger lui-même et ses actes toujours plus sérieusement et profondément dans la sainte présence de Dieu. La vraie repentance amène l'âme à être d'accord avec Dieu ; sans elle, il n'existe pas de vraie foi. C'est par la repentance et la foi que l'homme est « renouvelé dans l'esprit » de son entendement et qu'il revêt « le nouvel homme, créé selon Dieu » (Éph. 4,23,24).

Dieu, dans sa bonté, sa patience et sa longanimité (indulgence tolérance), s'efforce aujourd'hui encore de pousser l'homme à la repentance. C'est pourquoi, la bible affirme malheur à quiconque méprise cette bonté de Dieu, mais aussi à celui qui compte trop sur cette bonté ! On aime tant parler du « bon » Dieu, et l'on cherche ainsi à oublier le jugement qui frappera tous les incrédules. Hélas, combien de millions d'âmes agissent ainsi ! En ne voulant rien savoir du jugement à venir, les hommes négligent le jour de la grâce et le grand salut qui leur est offert. Selon sa dureté et selon son cœur sans repentance, l'homme amasse pour lui-même la colère (v. 5). Si celui qui méprise la loi de Moïse, meurt sans miséricorde sur la déposition de deux ou de trois témoins, la sévère punition n'épargnera pas celui qui foule aux pieds la grâce qu'offre le Fils de Dieu (Héb. 10:28,29).

Si nous avons saisi la pensée de l'apôtre jusque-là, alors il ne nous sera pas difficile de comprendre les développements ultérieurs de sa pensée. Le Dieu juste, auprès duquel il n'y a pas de favoritisme, rendra en ce jour-là « à chacun selon ses œuvres : Ceux qui, en pratiquant le bien avec persévérance, cherchent l'approbation de Dieu, l'honneur et l'immortalité, recevront de lui la vie éternelle. Mais, à ceux qui, par ambition personnelle, repoussent la vérité et cèdent à l'injustice, Dieu réserve sa colère et sa fureur. Oui, la souffrance et l'angoisse attendent tout homme qui pratique le mal, d'abord le Juif et aussi le non-Juif. Mais l'approbation de Dieu, l'honneur et la paix seront accordés à celui qui pratique le bien, quel qu'il soit, d'abord le Juif et aussi le non-Juif » (v. 6-10).

L'apôtre a annoncé dans le premier chapitre, le glorieux message selon lequel l'évangile est « la puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit ». Mais ici, où il s'agit du gouvernement de Dieu, l'apôtre place tout homme, le Juif et le Grec, devant une solennelle alternative. Chacun sera manifesté devant Dieu selon ce qu'il aura été ici-bas dans sa marche et dans son état intérieur. La vie éternelle sera réservée pour les uns et la colère pour les autres. Ce n'est que sous l'action de l'Esprit de Dieu qu'un homme peut faire les premières choses et les rechercher mais il faut qu'il connaisse les vérités du christianisme, et cela n'est pas considéré dans ces passages ; il ne s'agit ici que de l'exposé des voies justes de Dieu envers l'homme, car Dieu considère, à la lumière de sa sainteté, l'état moral et les pensées de chaque homme. Il en est de même dans Jean 5:28 et 29, où le Seigneur déclare que ceux qui auront pratiqué le bien ressusciteront pour la vie, et ceux qui auront fait le mal, ressusciteront pour le jugement et être condamnés.

Remarquons aussi comment l'apôtre parle ici de la « vie éternelle » ; ceux qui, en persévérant dans les bonnes œuvres cherchent la gloire, etc., reçoivent à la fin de leur course la vie éternelle, ils entrent dans cette vie. La vie éternelle n'est donc pas considérée ici comme une chose actuelle possédée par le croyant, mais comme le but ou l'issue d'une course de dévouement fidèle au Seigneur. On trouve le même sens dans d'autres passages : ainsi en Matthieu 25:46, les justes **entrent** dans la vie éternelle. Timothée est exhorté à saisir la vie éternelle (1 Tim. 6:12) ; et dans Tite, il est parlé de l'espérance de la vie éternelle (Tite 1:2 ; 3:7). En revanche, l'évangile selon Jean mentionne la vie éternelle presque exclusivement comme un acquis. On trouve, dans notre épître, un passage intéressant qui mentionne la vie éternelle dans les deux sens ; en Romains 6:22, 23, l'apôtre dit, en effet, qu'« ayant été affranchis du péché », nous avons notre fruit dans la sainteté « et pour fin la vie éternelle » puis il ajoute : « Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur ». Nous possédons dès maintenant en Christ la vie éternelle comme un don de Dieu et à la fin de notre course nous entrerons dans la pleine jouissance de cette vie dans la gloire. Quelle grâce !

L'apôtre parle ensuite des différentes responsabilités des hommes ; ils sont tous responsables ; le jugement de Dieu sera juste dans chaque cas, mais la grandeur de leurs priviléges déterminera la mesure de leur culpabilité. Il y avait des hommes sans loi (les païens) et d'autres sous la loi (les Juifs). L'apôtre montre clairement, dans la seconde moitié du chapitre 1, la culpabilité des païens ; au ch.2 v 12 il nous dit c'est pourquoi « ils périront... sans loi ». Donc, ils ne peuvent échapper au jugement. Quant aux Juifs qui sont sous la loi, ils connaissent la volonté de Dieu et ont transgressé sciemment ses commandements, ils sont donc coupables dans une plus grande mesure que les païens : aussi seront-ils jugés par la loi. C'était précisément leur position privilégiée, en tant que témoignage de Dieu parmi les peuples de la terre, qui aggravait leur culpabilité. Le nom de Dieu a été blasphémé à cause d'eux parmi les

nations (v. 24). Donc Dieu passera pas outre sur les méchancetés qu'ils avaient commises. Ce sera précisément la loi, dont ils se glorifiaient, qui les jugera.

Au jour du jugement, chacun sera jugé selon sa position personnelle et ses priviléges : le païen sans loi, le Juif sous la loi, et le chrétien d'après ses priviléges chrétiens. En vérité le Juge de la terre entière agira justement ; toute bouche sera fermée sans justification possible. Dieu regarde, comme il est dit en 1 Samuel 16:7, non pas à l'apparence, mais au cœur ; il prend plaisir à la vérité dans l'homme intérieur ; c'est pourquoi « ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés » (v. 13). Dieu a en horreur tout ce qui est apparence extérieure. Il prend son plaisir dans la sincérité. Les païens donc qui n'avaient point de loi, en faisant naturellement les choses de la loi, étaient plus agréables à Dieu que des Juifs qui se glorifiaient de la loi et ne l'observaient pas ; ces païens étaient, comme l'apôtre le dit, « loi à eux-mêmes » en suivant les avertissements de leur conscience. Selon leur connaissance et selon que leurs pensées « Ils démontrent par leur comportement que les œuvres demandées par la Loi sont inscrites* dans leur cœur. Leur conscience en témoigne également, ainsi que les raisonnements par lesquels ils s'accusent ou s'excusent les uns les autres » (v. 14, 15) ; ils étaient des observateurs de la loi reconnus de Dieu comme tels, sans l'avoir jamais entendue. (*) C'est l'œuvre qui est écrite, non pas la loi.

Remarquons ici que l'apôtre ne dit pas que de tels païens aient reçu le signe de la nouvelle alliance, mentionné en Hébreux 10:15, 16, alliance que le Seigneur établira à la fin pour son peuple terrestre : « En mettant mes lois dans leurs cœurs, je les écrirai aussi sur leurs entendements » et : « Je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités ». On observe que de nombreuses civilisations ordonnent l'honneur des anciens et d'aimer son prochain. Si l'on considère un païen se soumettant à ces règles, il aurait accompli sans le savoir les commandements de Dieu. Il Lui aurait été beaucoup plus agréable, malgré son ignorance et son aveuglement, qu'un Juif infidèle, avec toutes ses prétendues connaissances et ses priviléges religieux ; toutefois cela n'annule aucunement le principe solennel établi au verset 12, que tous ceux qui ont péché sans loi, périront aussi sans loi, et que tous ceux qui ont péché sous la loi, seront jugés par la loi.

La sévérité du jugement correspondra à la conduite personnelle et à la mesure de responsabilité de chaque homme, qu'il soit païen, Juif ou chrétien. Et c'est bien là une pensée effrayante pour tout homme qui, connaissant la volonté de Dieu, suit cependant les convoitises de sa nature ou les pensées de son cœur obstiné et incrédule. Le jugement s'exercera « au jour où Dieu jugera par Jésus Christ les secrets des hommes » (v. 16). Dieu exerce dès aujourd'hui, sur les individus et les peuples, un jugement gouvernemental selon les voies de sa providence, mais un jour il « amènera toute œuvre en jugement, avec tout ce qui est caché, soit bien, soit mal »

(Éccl. 12:14). En ce jour-là, nous dit 1 Corinthiens 4 v 5, il « mettra en lumière les choses cachées des ténèbres, et... manifestera les véritables intentions des cœurs ».

C'est de ce jour que l'apôtre parle ici, et quand il parle du jugement de Dieu envers l'homme, il ajoute : « selon mon évangile ». Paul annonçait l'évangile de Christ, l'Homme crucifié, ressuscité et glorifié à la droite de Dieu, qui est devenu pour tous les croyants justice et sainteté et rédemption (1 Cor. 1:30). En raison même de la grâce merveilleuse apparue en Jésus pour apporter à tous les hommes le salut et la vie, la sainte colère de Dieu, révélée aujourd'hui du ciel (chap. 1:18), se déversera contre tous ceux qui ont péché et négligé le grand salut qui leur a été offert. Jésus lui-même, qui maintenant, comme Sauveur, invite le pécheur à la repentance, mettra alors en lumière, comme « Juge des vivants et des morts » toutes les intentions et les actes secrets des hommes, et chacun recevra « son jugement, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal » (2 Cor. 5:10). Tout cela s'accomplira en accord avec l'évangile confié à Paul — « selon mon évangile ».

Quelle réponse accablante à ceux qui, s'appuyant sur la vérité que Dieu est amour, nient dans leur folie le jugement éternel et prêchent le salut final de tous les hommes ! Non, nous n'irons pas tous au Paradis et l'amour de Dieu pour l'homme n'est pas une faiblesse qui lui fera passer l'éponge sur nos péchés non repentis.

L'apôtre, après avoir décrit dans le premier chapitre l'état de culpabilité des païens et après s'être occupé, dans les dix-sept premiers versets du second chapitre, de la responsabilité de l'homme en général (Juif ou païen) envers Dieu, s'adresse alors au Juif en particulier.

Romains 2:17 Toi qui te donnes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies de Dieu. Israël jouissait d'une position privilégiée parmi tous les peuples de la terre ; Dieu s'était révélé à cette nation comme le seul vrai Dieu, et lui avait donné ses saints commandements. Le Juif était instruit dans les pensées de Dieu et savait discerner les choses excellentes ; c'est pourquoi il se croyait être un conducteur d'aveugles et une lumière pour ceux qui sont dans les ténèbres. Il considérait ces personnes avec pitié ou même avec mépris du haut de sa grandeur. Qu'en était-il donc réellement de lui ? Est-ce que ses priviléges l'avaient conduit à marcher dans les voies de Dieu ? Est-ce que la lumière qu'il possédait l'avait détourné des abominations païennes ?

Hélas ! le juifs ne possédait qu'une forme de connaissance et de vérité par le moyen de la loi, et se croyait un « instructeur des hommes dépourvus d'intelligence, maître de petits enfants », tout en faisant exactement les mêmes choses que le païen. Il se rendait ainsi doublement coupable. « Toi donc qui enseignes les autres, ne t'enseignes-tu pas toi-même ? Toi qui prêches qu'on ne doit pas dérober, tu dérobes. Toi qui dis qu'on ne doit pas commettre adultère, tu commets l'adultère. Toi qui as en

abomination les idoles, tu commets des sacrilèges. Toi qui te glorifies en la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi » (v. 21-23). Paroles accablantes ! Tous les discours vaniteux du Juif ne faisaient que montrer avec une clarté d'autant plus grande sa situation honteuse. Si sa conscience avait été quelque peu éveillée, le juif n'aurait pu faire autrement que de se courber devant le jugement sévère de l'apôtre et reconnaître son péché et sa folie.

Certes, les Juifs n'avaient pas seulement commis péchés sur péché et privé leur Dieu des sacrifices qu'ils lui devaient en s'en servant pour leur propre profit, mais leur méchanceté avait atteint un tel point, que le nom de Dieu était blasphémé à cause d'eux parmi les nations (v. 24). Partout où ils étaient venus, ils avaient profané ce saint nom (És. 52:5 ; Ézéch. 36:20-23). Dieu, qui ne donne pas sa gloire à un autre et juge sans exception de personnes, selon l'œuvre de chacun, pouvait-il sanctionner une telle conduite ?

Comme nous l'avons vu, il regarde au cœur : des formes extérieures sans réalité ne peuvent lui suffire. « Car en effet, poursuit l'apôtre, la circoncision est profitable si tu accomplis la loi ; mais si tu es transgresseur de la loi, ta circoncision est devenue incirconcision » (c'est-à-dire tu ne te distingues plus en rien d'un païen). Et réciproquement : si l'incirconcision « garde les exigences de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas comptée pour circoncision ? ». En d'autres termes : si un païen garde les exigences de la loi, il est acceptable devant Dieu. Et même, l'apôtre Paul nous dit qu'il juge le juif qui se targue d'être circoncis et qui transgresse les lois de Dieu. (v. 25-27). Remarquons que Paul, tout comme dans les versets 1 à 16, ne développe pas les vérités de l'évangile, mais parle des justes voies de Dieu à l'égard de l'homme. Nous avons à peine besoin d'ajouter que ces voies se recommandent à toute conscience sincère et ne sont nullement en contradiction avec les révélations de la grâce de Dieu en son Fils bien-aimé.

La conclusion de l'apôtre est simple et claire : (Semeur) « Car ce n'est pas ce qui est visible qui fait le Juif, ni la marque visible dans la chair qui fait la circoncision mais ce qui fait le Juif c'est ce qui est intérieur, et la vraie circoncision est celle que l'Esprit opère dans le cœur et non celle que l'on pratique en obéissant à la lettre de la Loi. Tel est le Juif qui reçoit sa louange, non des hommes, mais de Dieu ». (v. 28, 29). Nous retrouvons toujours ce même principe : Dieu trouve son plaisir dans la sincérité ; il rejette toute forme extérieure ; à quoi servent une religion extérieure et l'observation la plus exacte de règles si le cœur et la conscience ne sont pas amenés dans la lumière de Dieu ? Pour être un vrai Juif, il faut avoir la circoncision du dedans, en esprit « et la louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu ».